

Les Moulins à Huile

Aide à la mise en place de
l'évaluation des risques



L'essentiel
et plus encore



santé
famille
retraite
services

Présentation des différents organismes et organisation de la filière

La MSA est le deuxième régime français de protection sociale, elle gère l'ensemble de la profession agricole.

Elle a également pour mission de promouvoir la santé et la sécurité au travail des salariés et non salariés du monde agricole. En effet, la loi du 25 octobre 1972 et le décret du 11 septembre 1973 ouvrent droit à la prévention des risques professionnels pour les salariés agricoles. Depuis avril 2002, les exploitants agricoles bénéficient également de l'assurance accident du travail.

Le **service prévention des risques professionnels** mène des actions d'information, de sensibilisation et assure des formations. Les conseillers en prévention accompagnent les acteurs de l'entreprise dans leur démarche et les aident à intégrer la prévention dans leur fonctionnement au quotidien.

L'Association Française Interprofessionnelle de l'OLive (AFIDOL) est la section spécialisée de l'Organisation Nationale Interprofessionnelle des Oléagineux (ONIDOL). Elle regroupe les huit familles professionnelles les plus représentatives de la filière huiles d'olive et olives. Ainsi, le secteur de la transformation des olives en huile d'olive est représenté au sein de l'AFIDOL par la Fédération des Coopératives Oléicoles (FCO) et le Syndicat National des Mouliniers (SNM).

Au travers de ses actions, l'AFIDOL assure trois grands types de missions :

- missions économiques et réglementaires (représentativité de l'oléiculture française, connaissance des marchés, veille réglementaire...)
- missions techniques (maintien de la qualité, conduite des oliviers, veille sanitaire, gestion des sous-produits...)
- missions de promotion et de communication

Ce guide a pour objectif de vous aider à repérer les risques dans vos établissements afin de mettre en œuvre les moyens de prévention. Dans le secteur des moulins à huile, on retrouve des entreprises de tailles très diverses, de l'entreprise artisanale à la structure industrielle. Les mesures de prévention proposées dans ce document doivent être réadaptées à chaque établissement.



Evaluer pour prévenir les accidents et les maladies liés au travail

Qu'est-ce que c'est ?

La prévention des risques professionnels consiste à prendre les mesures nécessaires pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre du droit du travail et du dialogue social.

Pour agir, il est indispensable de :

- **réaliser une évaluation des risques professionnels** c'est-à-dire d'établir un diagnostic des risques en entreprise.
- **mettre en œuvre des mesures de prévention**, ces mesures résultent de choix et de priorités inscrits dans un plan d'action.

Ces deux phases sont indissociables : l'évaluation n'a aucun intérêt si elle ne conduit pas à la mise en œuvre de mesures de prévention.

Pourquoi ?

Pour répondre à la réglementation, la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 précise que l'employeur a une obligation générale d'assurer la sécurité et de préserver la santé des salariés. Il doit ainsi éviter les risques, évaluer ceux qui ne peuvent être évités et mettre en œuvre des actions de prévention.

Cette évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs doit être formalisée dans un « document unique ».

Des sanctions sont prévues en cas de non respect de cette obligation.

Pour réduire les risques professionnels, en permettant à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et préserver la santé des travailleurs.

De plus, une bonne santé et une bonne sécurité au travail améliorent la performance de l'entreprise, la qualité de l'emploi et le dialogue social.

Comment ?

L'évaluation des risques doit être transcrite dans un **document propre** à chaque entreprise.

Il est réactualisé, notamment en cas de modification d'organisation du travail ou de changement de matériel et **revu annuellement**.

Le document est **tenu à disposition** des salariés, des membres du CHSCT, des délégués du personnel et de certains intervenants extérieurs.

L'évaluation des risques professionnels suppose qu'un travail d'anticipation soit réalisé au sein de l'entreprise afin de comprendre et d'analyser tous les phénomènes susceptibles de faire naître un risque pour la santé des opérateurs et la sécurité au travail. L'évaluation tient compte de la réalité du travail aussi bien sur les aspects techniques que dans l'organisation du travail.



Méthodologie

Ce document d'aide est un support de travail et de réflexion servant à l'élaboration du document d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, dit : « Document Unique », tel que prévu dans le **décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001**.

Il a pour objectif de faciliter la démarche de **prévention des risques professionnels** en proposant une méthode d'analyse par **zone de travail** et par **activité**.

Le recours à ce livret n'est, en aucun cas, une obligation. D'autres supports et d'autres formes de réalisation peuvent être utilisés.

Les étapes de rédaction :

- **Définir les unités de travail** (voir page suivante)
- **Décrire** chronologiquement chaque unité de travail établie, sans oublier de prendre en compte : le nombre de personne exécutant la(es) tâche(s), le matériel, les machines, les produits utilisés...
- **Reprendre**, dans la description de l'activité, les **situations dangereuses**
- **Identifier les risques** pour l'opérateur et les conséquences qui peuvent y être associées
- **Retranscrire les mesures de prévention** mises en place pour chaque situation dangereuse
- **Rédiger un programme d'action** (formation, matériel, organisation...)
- Ne pas oublier :
 - les situations particulières : incident machine...
 - les différents modes de travail : maintenance, nettoyage...
 - les accidents qui se sont déjà produits sur votre structure



Les unités de travail

Dans la méthode proposée, il est prévu que l'entreprise soit découpée en plusieurs ensembles, appelés « **unités de travail** » qui regroupent des salariés exposés à des **risques** similaires ou à des **conditions homogènes d'exposition** aux risques professionnels.

- Environnement général du moulin
- Réception
- Chaîne continue
- Méthode traditionnelle / presse
- Cuverie
- Embouteillage
- Vente et livraison

Les situations de travail répertoriées ci-dessous ne sont pas exhaustives, elles doivent être adaptées aux spécificités de chaque moulin.

Eléments généraux	Pistes de solutions...
Nouveaux embauchés	Une formation au poste de travail et à la sécurité générale est-elle mise en place pour tous les nouveaux embauchés ?
Incendie	Des moyens de lutte contre l'incendie sont-ils en place ? (extincteur, protocole de secours) Comment gérez-vous les travaux par points chauds (scourtins) ?
Electricité	Faites-vous une vérification périodique de votre installation électrique ? Les personnes en charge des interventions sur l'installation sont-elles habilitées ?
Secours	Des sauveteurs secouristes du travail sont-ils formés ? Quelle est la procédure en cas d'accident ? Avez-vous des trousses de secours à disposition ?



Réception

L'opérateur **réceptionne les olives** soit en caisse, soit en palox...
Il **vide les caisses** soit directement dans la trémie, soit dans des palox.
A l'aide du chariot élévateur, il **stocke les palox** qu'il reprendra plus tard...
Il **nettoie** ensuite les palox vides ...

Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Pistes de solutions...
Manutentions manuelles de charges	Lombalgie	Qui assure le déchargement ? Quelle organisation mettez-vous en place ? Alternez-vous les tâches ? Avez-vous mécanisé certaines parties de l'installation ?
Circulation de véhicule	Collision	Y a-t-il un plan de circulation ? Des zones de circulation sont-elles matérialisées ?
Utilisation de chariot élévateur et de vide palox	Ecrasement par renversement	Les opérateurs sont-ils formés et ont-ils une autorisation de conduite de l'employeur ? Les vérifications périodiques sont-elles à jour ? La zone de levage est-elle matérialisée ? Le matériel est-il conforme ? Le port de chaussures de sécurité est-il obligatoire dans cette zone ?
Stockage en hauteur des palox	Chute	Les palox et les locaux sont-ils adaptés pour un stockage en hauteur ? Quelle est la hauteur maximale autorisée au sol ? Y a-t-il une zone matérialisée ?
Utilisation de produit de nettoyage ou de nettoyeur à haute pression.	Brûlure	Le nettoyeur est-il maintenu en bon état ? Délimitez-vous une zone de nettoyage ?
Contact avec machines en fonctionnement (vis à olives)	Amputation, écrasement	Peut-on éviter les vis sans fin (ex : tapis) ? Des protections sont-elles en place pour éviter le contact avec des pièces en mouvement ?



Méthode traditionnelle / presse

L'opérateur **alimente la meule** manuellement ou par gravité depuis le grenier.
Il **répartit la pâte sur les scourtins** et les empile manuellement ou mécaniquement.
L'opérateur reprend le chariot plein et l'emmène sous la presse.
Une fois le processus terminé, l'huile est récupérée et envoyée dans une cuve.
L'opérateur **vide et nettoie** les scourtins. Il **évacue** ensuite les grignons.
Un autre opérateur sépare l'huile de l'eau avec la « feuille ».
Cette opération est souvent remplacée par l'utilisation d'une centrifugeuse.
Une fois l'opération terminée, **l'opérateur récupère** l'huile et la transfère dans des cuves de stockage.

Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Pistes de solutions...
Manutention manuelle des olives	Lombalgie	Est-il possible de diminuer ou d'assister la manutention ? Quelle organisation est mise en place pour répartir la charge de travail ?
Gestes répétitifs lors de l'empilage et du déempilage des scourtins,	Troubles Musculo-Squelettiques TMS (tendinites, douleurs...), lombalgie	Quelle sont la hauteur et la position de la trémie ? Sont-elles adaptées ?
Transport du chariot plein	Lombalgie	Y a-t-il une assistance à la manutention (chariot électrique) ?
Opérateur à proximité du robot et de la presse	Ecrasement heurt happement projection	Y a-t-il une protection autour du robot ? Quelle est la position de l'opérateur dans la zone à risque ? Y a-t-il une zone délimitée autour de la presse ? Quelle est la hauteur maximale de scourtins sur l'aiguille ? La maintenance du matériel est-elle effectuée régulièrement ?
Opérateur à proximité de machines bruyantes	Lésions auditives	Y a-t-il un capotage des machines ? L'utilisation d' Equipement de Protection Individuelle (EPI) est-elle obligatoire dans certaines zones ?
Circulation sur sol glissant	Chute plain pied	Y a-t-il un revêtement de sol adapté ? Un nettoyage régulier est-il réalisé ? Des chaussures antidérapantes sont-elles obligatoires ?

Chaîne continue

L'opérateur **alimente la trémie** (voir réception),
Il **surveille l'ensemble des machines** : effeuilleuse, laveuse, malaxeur, décanteur, centrifugeuse...
Il **récupère l'huile** dans les cuves. Une fois le processus terminé ou en cas de changement de variété l'opérateur **nettoie** ses machines.
Il **intervient** sur les machines si problème...

Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Pistes de solutions...
Travail à proximité de machines bruyantes	Lésions auditives	Est-il possible de réduire le bruit dès la conception ? Des EPI sont-ils obligatoires dans cette zone ? Des mesures de bruit sont-elles réalisées ?
Travail à proximité de machines en fonctionnement (décanteur et centrifugeuse)	Projection, rupture d'une pièce	Les machines sont-elles maintenues en conformité ? Une maintenance régulière est-elle mise en place ?
Circulation sur sol glissant	Chute,	Y a-t-il un revêtement de sol adapté ? Un nettoyage régulier est-il réalisé ? Des chaussures antidérapantes sont-elles obligatoires ?
Intervention sur la machine lors du nettoyage	Happement, coupures	Consignez-vous ou mettez-vous les machines en sécurité ? Utilisez-vous des gants anti-coupures ?

Elimination des sous produits

L'opérateur évacue les déchets (grignon et margine) qui seront épandus ou retraités.
Lors de cette tâche des engins agricoles peuvent être utilisés.

Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Pistes de solutions...
Circulation d'engins (tracteur, camion)	Accident	Comment stockez-vous et évacuez-vous les déchets ? Y a-t-il un plan de circulation ? (séparation des flux) Les chauffeurs sont-ils formés ?

Cuverie

L'opérateur raccorde **des tuyaux** afin de **transférer** les huiles dans les cuves. Il met les cuves sous gaz inerte. Une fois vidées l'opérateur nettoie les cuves préalablement vidées.

Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Pistes de solutions...
Accès aux cuves en hauteur	Chute de hauteur	L'accès est-il sécurisé ? (passerelle, échelle fixe) Est-il possible de faire le remplissage par le bas ?
Travail en milieu confiné	Asphyxie	Quelle est la procédure lors de l'intervention ? Disposez-vous de ventilateur pour aérer la cuve ?
Circulation sur sol glissant et encombré	Chute	Y a-t-il un revêtement de sol adapté ? Un nettoyage régulier est-il réalisé ? Des chaussures antidérapantes sont-elles obligatoires ? Cette zone est-elle maintenue rangée ?

Maintenance et nettoyage

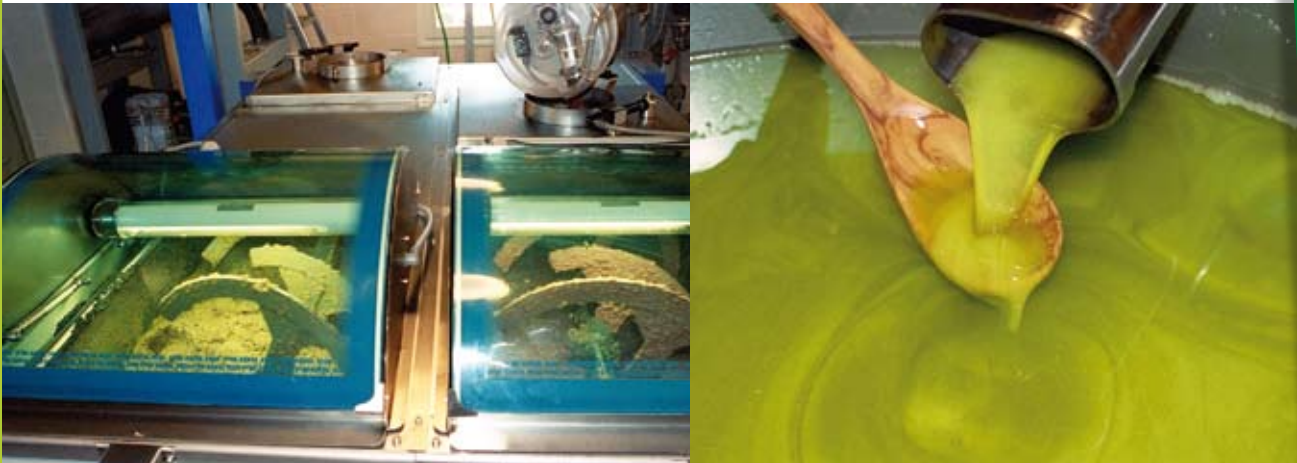
Le salarié effectue la maintenance de l'ensemble des machines du moulin.
L'opérateur intervient sur des machines. Les interventions peuvent être réalisées en hauteur ou dans des postures contraignantes.

Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Pistes de solutions...
Intervention sur équipement de travail	Heurts, coincements, écrasement, happement par pièce en mouvement, coupure	Consignez-vous ou mettez-vous en sécurité les machines ? Utilisez-vous des gants spécifiques ?
Travail en hauteur	Chute de hauteur	Les accès sont-ils sécurisés ?
Contact avec les produits de nettoyage (détergent alimentaire)	Brûlures, irritation, allergies	Avez-vous les Fiches de Données de Sécurité des produits à disposition ? Est-il obligatoire d'utiliser des équipements spécifiques ?
Intervention sur matériel électrique	Electrisation, électrocution	Quelles sont les personnes autorisées à intervenir ? Sont-elles formées et habilitées ? Les circuits électriques sont-ils en bon état ? Les vérifications périodiques sont-elles réalisées ?

Embouteillage

L'opérateur **alimente la chaîne** en matières sèches (étiquettes, bouchons, bouteilles).
Il **remplie** manuellement ou automatiquement certains contenants.
Il **étiquette et palettise** manuellement ou automatiquement. Les bouteilles sont ensuite stockées dans des caisses ou sur palettes.
L'opérateur utilise un **transpalette ou un monte-charge** pour déplacer les palettes.

Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Pistes de solutions...
Stockage de matières sèches en hauteur	Chutes de charges, heurts, écrasement	La hauteur de stockage est-elle limitée ? Une organisation du stockage est-elle en place ? (ex : positionnement des éléments légers en hauteur). Etes-vous équipé de rayonnages métalliques ?
Gestes répétitifs Port de charge manuel	TMS	Comment organisez-vous le travail pour réduire les temps d'exposition ?
Exposition au bruit	Lésions auditives	Est-il possible de réduire le bruit dès la conception ? Des EPI sont-ils obligatoires dans cette zone ? Des mesures de bruit sont-elles réalisées ?
Déplacement des palettes avec un chariot.	Collision, écrasement, renversement de chariot ou de marchandise	Le matériel est-il vérifié régulièrement ? Les outils sont-ils maintenus en conformité ? Les personnes qui conduisent les chariots sont-elles formées et disposent-elles d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur ?
Contact avec récipients en verre Contact avec capsule thermo rétractable	Coupures, brûlures	Des gants sont-ils obligatoires pour ces interventions ?



Vente

Les opérateurs sont en **relation avec les clients**. Ils **approvisionnent** et **mettent** en rayon les produits.

Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Pistes de solutions...
Utilisation de transpalette	Coincement, écrasement	Avez-vous des sols adaptés ? Des chaussures de sécurité sont-elles obligatoires pour certaines manipulations ?
Port de charges	Lombalgie	Le stockage est-il à proximité de la zone de vente ? Disposez-vous d'outils d'aide à la manutention ?
Contact avec le public	Agression	Avez-vous mis en place des consignes particulières ?

APPLICATION

Exemple de grille pour vous guider dans la présentation de votre document unique d'évaluation des risques.

Date :
Unité de travail :
Description de l'activité :
Opération réalisée par :

Evaluation des risques					Plan d'action
Situations dangereuses	Conséquences éventuelles	Mesures de prévention existantes : (humaines, techniques, organisationnelles)	A améliorer		Mesures à mettre en place
			Oui	Non	

MSA Alpes Vaucluse :**Service prévention****Site du Vaucluse**

1, place des maraîchers
84056 AVIGNON Cedex 9
04 90 13 66 99

Site des Hautes-Alpes

25 B, avenue commandant Dumont
05015 GAP
04 92 40 11 65

Site des Alpes-de-Haute-Provence

ZI St Joseph
Avenue Blaise Pascal
04100 MANOSQUE
04 92 73 49 73

MSA Ardèche Drôme Loire**Service Prévention****Site de la Drôme**

29, rue Frédéric Chopin
26025 VALENCE Cedex 9
04 75 75 68 67

Site de l'Ardèche

5, avenue du Vanel BP 614
07006 PRIVAS Cedex
04 75 66 42 19

Site de la Loire

43, avenue Albert Raimond
BP 80051
42275 SAINT PRIEST EN JAREZ Cedex
04 77 91 55 35

MSA Corse**Service prévention**

Parc Cunéo d'Ornano
BP 407
20175 AJACCIO cedex
04 95 29 27 27

MSA Languedoc**Service prévention****Site du Gard**

Rue Edouard Lalo
30924 NIMES Cedex 9
04 66 63 68 86

Site de l'Hérault

Maison de l'agriculture
4, place Chaptal
34262 MONTPELLIER cedex 2
04 67 34 80 25

Site de la Lozère

10, cité des Carmes
48007 MENDE cedex
04 66 49 79 75

MSA Provence Azur**Service Prévention****Site des Bouches-du-Rhône**

152, avenue de Hambourg
13416 MARSEILLE cedex 20
04 91 15 58 96

Site du Var

143, rue Jean Aicard
83013 DRAGUIGNAN cedex
04 94 60 39 98

Site des Alpes-Maritimes

32, avenue de la lanterne
06294 NICE cedex 3
04 93 72 68 68

AFIDOL**Maison des agriculteurs**

22, avenue Henri Pontier
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex
04 44 23 01 92

Nous remercions les professionnels qui ont collaboré à la réalisation de ce guide :
le moulin coopératif de Mouriers, le moulin Jean-Marie Cornille à Maussane, la coopérative oleicole de Coudoux, le moulin du Castelas aux Baux de Provence, le moulin Barle à Eguilles, le moulin Margier à Auriol et la coopérative oleicole de Velaux ainsi que la D.I.R.E.C.T.E Languedoc Roussillon.

